



Le 24 juin 2019

Re: Rapport de gestion intermédiaire déposé de nouveau pour la période intermédiaire close le 31 mars 2019

Le rapport de gestion intermédiaire ci-joint pour la période intermédiaire close le 31 mars 2019 est déposé de nouveau pour corriger une erreur au titre du poste « Total des capitaux propres » à la page 15. Ce poste a été modifié par « Total des passifs et des capitaux propres ».

Cordialement,

TeraGo Inc.

/s/ Mark Lau

Mark Lau

Vice-président, Services juridiques et chef du contentieux

TERAGO INC.

RAPPORT DE GESTION DES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS 2019 ET 2018

Le présent rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de TeraGo Inc. Dans ce rapport de gestion, toutes les mentions de « TeraGo », de la « Société », de « nous », de « notre » ou de « notre entreprise » désignent TeraGo Inc. et ses filiales, à moins que le contexte ne suggère une interprétation différente. Le présent rapport de gestion est daté du 8 mai 2019 et doit être lu parallèlement à nos états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du trimestre clos le 31 mars 2019 et aux notes annexes. Des renseignements supplémentaires sur TeraGo, y compris sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.terago.ca. Pour plus de certitude, l'information figurant sur le site Web de la Société n'est pas intégrée par renvoi ou d'une autre manière dans le présent rapport de gestion. Tous les montants en dollars présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Certains renseignements inclus aux présentes sont de nature prospective et reposent sur des hypothèses et sur des résultats anticipés qui sont assujettis à des incertitudes. Si l'une ou plusieurs de ces incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient être nettement différents de ceux attendus. Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion pour une description des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus. Il est également question, dans le présent rapport de gestion, de certaines mesures non conformes aux PCGR liées au secteur d'activité et de mesures conformes aux PCGR additionnelles que la direction utilise pour évaluer la performance de la Société. Ces mesures non conformes aux PCGR et ces mesures conformes aux PCGR additionnelles n'ont pas de définition normalisée, et leur calcul par la Société peut être différent de celui fait par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR ».

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains énoncés prospectifs qui ne valent qu'à la date des présentes et qui sont fondés sur les attentes actuelles, lesquelles font intervenir des risques et des incertitudes liés à nos activités et à l'environnement économique dans lequel nous exerçons nos activités. Tous ces énoncés sont présentés conformément aux dispositions relatives aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et doivent être considérés comme des énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif figurant aux présentes qui ne relate pas des faits historiques peut être considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs se reconnaissent notamment à l'emploi des mots « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « avoir l'intention de », « devrait », « pourrait » et « objectif », et d'autres termes ou expressions similaires. Le présent rapport de gestion renferme, sans s'y limiter, des énoncés prospectifs concernant la stratégie de croissance de TeraGo, son plan stratégique, la croissance de ses activités liées aux services infonuagiques et aux centres de données, ses programmes de fidélisation de clients et ses mesures mises en œuvre pour améliorer le service à la clientèle, ses dépenses d'investissement additionnelles, ses investissements dans les centres de données, les produits et les autres services de TI ainsi que les essais techniques du 5G que mène la Société et la stratégie qu'elle emploie. De par leur nature même, les énoncés prospectifs requièrent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des risques et à des incertitudes inhérents. Nous avertissons le lecteur de ne pas accorder une importance indue à nos énoncés prospectifs, puisque plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions ou les événements futurs diffèrent considérablement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs. Si vous vous fondez sur ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions de placement à l'égard de la Société, vous devriez examiner attentivement les risques, les incertitudes et les hypothèses, y compris le risque que la stratégie de croissance de TeraGo et son plan stratégique ne donnent pas les résultats escomptés par la direction, le risque que la vente croisée des services infonuagiques de TeraGo ne connaisse pas de succès, le risque que les efforts visant le maintien de l'effectif diminuent les marges bénéficiaires, le risque que les occasions d'expansion et d'acquisition ne soient pas au rendez-vous ou qu'elles soient assorties de conditions défavorables, le risque que la stratégie de mise en marché de TeraGo ne se concrétise pas, le risque que les tendances relatives aux services infonuagiques et aux centres de données mondiaux ne puissent pas être anticipées avec précision, le risque que le résultat de la consultation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (l'« ISDE ») relativement aux réseaux et aux systèmes sans fil de 5^e génération (5G) ne soit pas favorable à la Société, le risque que le partenariat avec AWS ne produise pas les résultats positifs escomptés, le risque que les décisions de l'ISDE relativement aux diverses consultations auxquelles la Société a participé ne lui soient pas favorables, le risque que l'essai technique du 5G que mène actuellement la Société ne génère pas les résultats escomptés, le risque que de nouveaux débouchés commerciaux pour le 5G n'existent pas ou que la Société ne dispose pas de capitaux additionnels requis, ainsi que les risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion et les autres incertitudes et événements possibles. Plus particulièrement, si l'un de ces risques se concrétisait, les attentes de la Société, ainsi que les prévisions

fondées sur celles-ci, pourraient devoir être réévaluées. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont expressément visés par ces mises en garde et par les autres mises en garde ou facteurs figurant aux présentes, et rien ne garantit que les résultats ou événements que prévoit la Société se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les répercussions prévues sur la Société.

À moins que les lois sur les valeurs mobilières canadiennes ne l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit par écrit ou verbalement, pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou pour une autre raison, et nous déclinons toute obligation à cet égard.

APERÇU

Faits saillants financiers

- Le total des produits s'est établi à 12,4 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, en baisse de 9,8 % comparativement à celui de 13,7 millions de dollars inscrit pour la période correspondante de 2018. Ce recul est principalement attribuable à la baisse des produits tirés des services de connectivité, qui ont diminué de 12,3 % pour s'établir à 7,9 millions de dollars, contre 9,0 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. De plus, les produits tirés des services infonuagiques et des services de colocalisation ont diminué de 5,0 % pour se chiffrer à 4,5 millions de dollars, en comparaison de 4,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Ces diminutions découlent du fait que le nombre de résiliations est supérieur à la prestation des services aux clients en raison de la baisse des volumes de ventes.
- La perte nette s'est chiffrée à 1,2 million de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, contre une perte nette de 1,3 million de dollars pour la même période de 2018. Le recul de la perte nette est principalement attribuable aux facteurs suivants : la réduction de l'effectif au cours de la seconde moitié de 2018, la diminution du coût des ventes et autres charges d'exploitation en raison des compressions de coûts, la baisse des indemnités de départ, l'amoiindrissement des pertes de valeur et le fléchissement de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles du fait des actifs dépréciés et des actifs amortis intégralement au cours des périodes antérieures. Ces facteurs ont été atténués par le repli des produits susmentionné et l'incidence de l'application de l'IFRS 16. En raison de l'adoption de l'IFRS 16, la Société comptabilise maintenant tous les contrats de location dans le bilan, accompagné d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative correspondante. Cette adoption a donné lieu à une augmentation de la dépréciation et à des charges financières supérieures à l'incidence favorable découlant de la diminution du coût des ventes et des charges d'exploitation au titre des contrats de location simple comptabilisés antérieurement, ce qui s'est traduit par une hausse de la perte nette.
- Le BAIIA ajusté¹⁾, ²⁾ a bondi de 46,7 % pour s'établir à 4,6 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019 contre 3,1 millions de dollars pour la même période de 2018. Ce bond s'explique par l'adoption de l'IFRS 16, laquelle a donné lieu au reclassement de certaines charges liées aux contrats de location simple dans les charges financières et l'amortissement, qui sont exclus du calcul du BAIIA ajusté.

Principaux faits récents

- TeraGo Networks a été reconnu dans la catégorie « Principaux acteurs » du rapport *IDC MarketScape for Canadian Datacenter Operations and Management Service Providers 2019 Vendor Assessment* (IDC # CA44463419, avril 2019) publié par International Data Corporation (IDC) Canada. Cette étude dresse un portrait des principaux vendeurs dans le marché des services de gestion et des centres de données au Canada grâce à une analyse de leurs compétences à l'égard de ces deux services.

¹⁾ Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR.

²⁾ Se reporter à la rubrique « BAIIA ajusté » pour un rapprochement de la perte nette avec le BAIIA ajusté.

APERÇU DE TERAGO

TeraGo fournit aux entreprises des quatre coins du Canada des services infonuagiques, des services de colocalisation et des services de connectivité. La Société fournit des solutions infonuagiques d'infrastructure-service pour le calcul informatisé et le stockage, ainsi que des solutions de colocalisation par l'entremise de centres de données, tout en exploitant cinq (5) centres de données aux quatre coins du Canada. En matière de connectivité, la Société possède et exploite au Canada un réseau de communications IP sans fil fixe à commutation multiprotocole par étiquette de classe opérateur, destiné aux entreprises qui ont besoin de services d'accès Internet, d'interconnexion privée et de connectivité de données.

La Société offre des services infonuagiques de niveau professionnel à de nombreux clients de grande valeur, clients de taille moyenne et grandes entreprises dans divers secteurs d'activité, à des entités des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi qu'à des organismes sans but lucratif. Elle veille à fournir à ses clients des solutions TI hybrides sur mesure, en exécutant leurs charges de travail TI en misant sur une combinaison appropriée de locaux, de colocalisation de centres de données et d'environnements infonuagiques privés et publics. Elle entretient actuellement des relations stratégiques avec plusieurs partenaires technologiques, qui lui donnent accès à certains produits et solutions dans le but de fournir des services infonuagiques aux grandes entreprises. Elle s'est alignée avec Amazon Web Services (« AWS ») en vue de fournir des services infonuagiques publics gérés. De plus, à titre de partenaire AWS, elle fait partie du réseau de partenaires consultants APN AWS. TeraGo a depuis atteint le niveau de partenaire Standard dans le programme de partenaires AWS.

Le modèle d'affaires par abonnement de la Société assure généralement des produits récurrents stables et prévisibles provenant de ses services infonuagiques, de ses services de colocalisation et de ses services de connectivité. Une fois qu'un client est acquis, la stratégie de TeraGo consiste à générer des produits récurrents supplémentaires auprès de ce client en effectuant des ventes croisées de forfaits comprenant plusieurs services et en générant des ventes incitatives à l'intérieur des services fournis.

Services infonuagiques	Services de colocalisation	Services de connectivité
• Nuage privé et hybride • Utilitaire infrastructure-service d'informatique utilitaire sur des plateformes informatiques virtuelles et dédiées • Stockage et archivage des données sécurisé à haute performance • Services de continuité des affaires pour les situations critiques • Services gérés pour les offres de nuage public et hybride	• Services de colocalisation dans des cabinets partiels, complets ou personnalisés • Services d'hébergement gérés, privés dédiés et de colocalisation • Voûtes privées protégées par biométrie pour une sécurité maximale • Autres services à valeur ajoutée, comme le nuage hybride	• Accès national à l'Internet évolutif et à haute performance principalement via le sans-fil et la fibre optique • Capacité de redondance active avec une solution de connectivité groupée • Service réseau géré

MODÈLE D'AFFAIRES DE TERAGO

La stratégie d'affaires de TeraGo consiste à fournir des solutions TI hybrides de niveau professionnel adaptées à une clientèle d'entreprises de taille moyenne. La Société tire parti de l'empreinte actuelle de ses centres de données nationaux, de son nuage privé/multilocataire VMware et d'AWS, tous soutenus par une infrastructure de réseau nationale résiliente de classe opérateur, afin de s'aligner avec le paysage TI actuel de ses clients. Les clients sont ainsi en mesure de bénéficier des plateformes les mieux adaptées à leurs charges de travail : sur site, colocalisation de centres de données, nuage privé et multilocataire de TeraGo et nuage public d'AWS, tous interconnectés de manière sécurisée.

Les clients de TeraGo signent généralement des contrats de un an, de deux ans ou de trois ans. Les services sont facturés mensuellement pendant la durée du contrat.

SERVICES DE CONNECTIVITÉ

TeraGo possède et exploite au Canada un réseau de communications IP filaire et sans fil fixe à commutation multiprotocole par étiquette de classe opérateur, qui procure aux entreprises des services d'accès Internet et de connectivité de données haute performance, extensibles et sûrs.

Le réseau de communications IP de classe opérateur de TeraGo répond à une demande importante et croissante des entreprises canadiennes en matière de diversité d'accès réseau en offrant des services sans fil qui sont redondants par rapport à leurs connexions à large bande filaires existantes.

Le réseau IP de TeraGo a été conçu pour éliminer tout point de défaillance unique. La Société garantit ses services en offrant à ses clients des niveaux de service correspondant à une disponibilité de réseau de 99,9 %, un temps de réparation moyen qui est le meilleur de l'industrie et un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par téléphone et par courriel à des spécialistes du soutien technique.

TeraGo offre aux entreprises canadiennes un accès Internet haute performance dédié illimité ou tarifé à l'utilisation à des vitesses de téléversement et de téléchargement allant de 5 mégabits par seconde (« Mbps ») à 1 gigabit par seconde (« Gbps »). Contrairement aux services DSL asymétriques qu'offrent de nombreux concurrents, les services de la Société sont symétriques, ce qui permet aux clients d'obtenir le même rendement large bande haute vitesse lorsqu'ils effectuent des téléversements ou des téléchargements. Pour améliorer le rendement de son service, TeraGo réduit au minimum le nombre de réseaux entre ses clients et leur auditoire en les reliant à Internet au moyen d'accords d'appairage conclus avec plusieurs fournisseurs de catégorie 1.

Pour fournir ses services, la Société a construit et exploite un réseau IP de classe opérateur, qui utilise une infrastructure filaire de fibre optique et des bandes de fréquence du spectre visées par licence d'utilisation ou exemptes de licence d'utilisation permettant l'exploitation d'équipements de commerce.

La Société possède et contrôle un réseau national de distribution à commutation multiprotocole par étiquette de Vancouver à Montréal qui regroupe le trafic de voix et de données d'abonnés et qui s'interconnecte au besoin avec des installations à fibre optique louées auprès d'opérateurs variés. Les principaux emplacements d'appairage et de mémoire Internet sont centralisés à Vancouver, à Toronto et à Seattle, bien que l'accès Internet soit également offert dans tous les marchés régionaux afin de procurer une redondance supplémentaire.

TeraGo offre une gamme de services Ethernet sur une connexion sans fil sécurisée à des emplacements clients situés dans un rayon de 20 km d'une station pivot (à condition qu'ils bénéficient d'une visibilité directe ou que des réseaux filaires existent) ou par l'entremise d'une connexion à fibre optique.

Capacités de qualité de service

Le réseau à commutation multiprotocole par étiquette de TeraGo, comprenant ses principales stations pivot à fort trafic, est équipé de capacités de qualité de service (QS) afin d'améliorer le rendement et la gestion du trafic. Tous les principaux marchés nationaux de TeraGo sont dotés d'une QS de bout en bout, ce qui constitue la base de la prise en charge du trafic voix et d'autres applications futures potentielles.

Spectre des radiofréquences

Licences étendues 24 GHz et 38 GHz

La Société détient et loue un portefeuille national de fréquences de licences exclusives de spectre étendu de 24 GHz et de 38 GHz couvrant les principales régions du Canada, y compris 2 120 MHz de spectre dans les 6 plus grandes villes du pays. Ce spectre est utilisé pour déployer des systèmes radio hyperfréquences point à point et point à multipoint, qui interconnectent les principales stations pivot configurées en anneau (lorsque possible) au trafic du réseau métropolitain des liaisons et au sein du réseau d'accès ou « dernier kilomètre » dans le but de fournir des services IP à grande capacité (vitesses de 20 Mbits/s à 1 Gbit/s) aux entreprises, aux gouvernements et aux liaisons mobiles.

En juin 2017, l'ISDE a lancé la *Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*. Cette consultation porte sur l'utilisation future d'un certain spectre des ondes millimétriques pour soutenir le déploiement des réseaux et des systèmes sans fil de 5^e génération (5G). Les bandes de fréquences identifiées par l'ISDE comprennent, entre autres, la bande de 38 GHz pour laquelle TeraGo détient actuellement des licences. En date des présentes, la Société a soumis une lettre de commentaires, puis une autre, en réponse à la consultation; les décisions finales de l'ISDE relativement à cette consultation n'ont pas encore été publiées.

En juin 2018, l'ISDE a publié son approche globale et ses activités de planification en lien avec la libération du spectre au cours des cinq prochaines années dans un document intitulé *Perspectives du spectre de 2018 à 2022*. Dans ce document, l'ISDE confirme que la bande de 24 GHz, entre autres, a été désignée en tant que bande de priorité 2 pour la libération de spectre aux fins des services mobiles commerciaux futurs. L'ISDE n'a pas encore confirmé l'échéancier définitif pour la libération des bandes du spectre désignées comme des bandes de priorité 2 et de priorité 3. Un échéancier pour la libération de la bande de spectre de 38 GHz, qui a été désignée comme priorité 1, a été établi pour la fin de 2021.

Pour plus de renseignements sur ces consultations et pour consulter la lettre de réponse de la Société ou celles d'autres parties prenantes, veuillez vous reporter à la page Consultations de l'ISDE : https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/h_sf11245.html.

Le 9 novembre 2018, TeraGo a conclu l'acquisition de MSI, qui détient six licences de spectre de 24 GHz à Calgary, à Edmonton, à Montréal, à Ottawa, à Toronto et à Vancouver. Avant l'acquisition, TeraGo louait ce spectre de MSI et détenait des licences subordonnées.

Pour plus de précisions sur nos spectres sous licence, veuillez vous reporter à la notice annuelle 2018 de la Société.

SERVICES INFONUAGIQUES

TeraGo fournit des services infonuagiques qui cherchent à répondre aux besoins complexes et évolutifs de ses clients en matière de TI. La Société fournit une infrastructure-service pour le calcul informatique, le stockage, les solutions infonuagiques de reprise après sinistre et d'autres offres. Ces solutions permettent à la Société d'être concurrentielle sur le marché des services infonuagiques.

TeraGo offre des solutions infonuagiques personnalisées de stockage et de calcul informatique à des clients situés partout au Canada. Le nuage de TeraGo offre un environnement informatique virtualisé dans lequel les clients peuvent accéder à l'informatique à la demande sans devoir acquérir et maintenir des serveurs coûteux. La Société peut également fournir un stockage infonuagique hors site pour les sauvegardes clés et les reprises après sinistre, notamment par l'entremise de partenariats avec des fournisseurs de logiciels et de matériel comme Veeam et Solidfire. La Société a établi des relations stratégiques et des partenariats avec des chefs de file de la technologie comme Amazon Web Services, IBM, Cisco, VMware, Microsoft et Mitel, qui lui procurent un accès rapide à leurs renseignements, à leurs produits et à leurs solutions en matière de services infonuagiques pour grandes entreprises.

SERVICES DE COLOCALISATION

TeraGo fournit des services de centres de données en colocalisation qui protègent et connectent les précieux actifs informationnels de ses clients. Les clients peuvent brancher leur équipement informatique dans des cabinets partiels partagés ou dans des cabinets privés complets, ainsi que dans des cages personnalisées conçues pour leurs besoins précis. TeraGo offre une connectivité sur les artères redondantes à l'intérieur et à l'extérieur des installations.

Les produits tirés des services d'hébergement et de colocalisation proviennent des frais d'installation initiaux et des frais récurrents mensuels établis en fonction du nombre de cabinets et de la quantité d'espace occupé dans les cages, des besoins en énergie, des services gérés fournis et des exigences de bande passante pour l'Internet et les données. D'autres services, comme la reprise après sinistre, sont fournis dans le cadre d'ententes contractuelles personnalisées.

TeraGo offre également une variété de solutions d'hébergement gérées, ce qui peut nous amener à gérer divers aspects liés au matériel, aux logiciels ou aux systèmes d'exploitation d'un client dans un environnement public ou privé. La Société offre des services de reprise après sinistre personnalisés. Ces applications peuvent être branchées au centre de données et fournir aux clients la possibilité de restaurer le fonctionnement de leur bureau grâce à un accès direct à leur information stockée dans le centre de données.

Notre réseau peut fournir à ces clients un accès Internet ou des interconnexions privées sécurisées entre le centre de données et le ou les sites du client.

Les clients des services de centre de données comprennent généralement des agences gouvernementales nationales, des sociétés de services financiers, des fournisseurs de services TI, des fournisseurs de contenu et de services de réseau, ainsi que de petites et moyennes entreprises qui comptent sur TeraGo pour stocker et pour gérer leur équipement informatique critique, ainsi que pour se connecter directement aux réseaux qui alimentent notre économie axée sur l'information.

Installations de centres de données

Les centres de données de TeraGo fournissent des solutions TI, dont la colocalisation et la reprise après sinistre, à une clientèle composée de petites, de moyennes et de grandes entreprises, d'agences du secteur public et de fournisseurs de services technologiques. TeraGo possède une capacité d'environ 60 000 pieds carrés dans les cinq (5) centres de données qu'elle exploite au Canada :

Mississauga (Ontario)

TeraGo exploite un centre de données certifié AT 101 SOC2 de type 2 d'une superficie de 10 000 pieds carrés à Mississauga (Ontario). Ce centre était auparavant géré par BlackBerry Ltée et conçu selon une norme de catégorie 3. Cette installation dessert principalement la région du Grand Toronto.

Vaughan (Ontario)

TeraGo exploite un centre de données certifié AT 101 SOC2 de type 2 d'une superficie de 16 000 pieds carrés à Vaughan (Ontario). Ce centre dessert la région du Grand Toronto.

Kelowna (Colombie-Britannique)

TeraGo exploite un centre de données certifié AT 101 SOC2 de type 2 d'une superficie de 18 000 pieds carrés nommé GigaCenter à Kelowna (Colombie-Britannique). Le GigaCenter est conçu selon une norme de catégorie 3. Son emplacement à Kelowna est considéré comme idéal pour un centre de données, car la région est considérée comme une zone géographique stable sur le plan sismique, a un climat tempéré et a une probabilité plus faible d'événements naturels et dus à l'action de l'homme qui pourraient poser un risque.

Vancouver (Colombie-Britannique)

TeraGo exploite deux centres de données certifiés AT 101 SOC2 de type 2 au centre-ville de Vancouver. Son premier centre est doté d'une superficie d'environ 7 000 pieds carrés. Cette installation dispose de câbles de fibre optique redondants entre le centre de données et l'hôtel de télécommunications, situé au 555 West Hastings, au centre-ville de Vancouver. Son deuxième centre est doté d'une superficie de 7 000 pieds carrés et est alimenté par les câbles de fibre optique de TeraGo. Ces deux installations desservent la région du Grand Vancouver.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Comparaison du trimestre clos le 31 mars 2019 avec le trimestre clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars, sauf les données relatives à la marge bénéficiaire brute, au résultat par action, aux produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes et aux PMPA)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018 ³⁾
Données financières		
Produits tirés des services infonuagiques et des services de colocalisation	4 494 \$	4 731 \$
Produits tirés des services de connectivité	7 903 \$	9 009 \$
Total des produits	12 397 \$	13 740 \$
Coût des services ¹⁾	2 261 \$	3 555 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	5 963 \$	7 712 \$
Marge bénéficiaire brute ¹⁾	81,8 %	74,1 %
BALIA ajusté ^{1), 2)}	4 590 \$	3 129 \$
Perte nette	(1 188) \$	(1 312) \$
Perte de base par action	(0,08) \$	(0,09) \$
Perte diluée par action	(0,08) \$	(0,09) \$
Données d'exploitation		
<u>Produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes¹⁾</u>		
Services de connectivité	71 624 \$	58 336 \$
Services infonuagiques et services de colocalisation	37 094 \$	133 687 \$
<u>Taux de résiliation¹⁾</u>		
Services de connectivité	1,5 %	1,6 %
Services infonuagiques et services de colocalisation	1,1 %	3,1 %
<u>PMPA¹⁾</u>		
Services de connectivité	1 033 \$	1 041 \$
Services infonuagiques et services de colocalisation	3 221 \$	3 084 \$

1) Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Se reporter à la rubrique « BALIA Ajusté » pour un rapprochement de la perte nette avec le BALIA ajusté.

3) La Société applique l'IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 selon l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Se reporter à la rubrique « Normes comptables adoptées en 2019 » pour en savoir davantage.

Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR » pour une description des composantes des postes pertinents dont il est question ci-dessous.

Produits

Le total des produits a fléchi de 9,8 % pour s'établir à 12,4 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, contre 13,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Le recul s'explique par le fait que le nombre de résiliations est supérieur à la prestation des services aux clients.

Produits tirés des services de connectivité

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les produits tirés des services de connectivité ont diminué de 12,3 % pour s'établir à 7,9 millions de dollars, contre 9,0 millions de dollars pour la même période de 2018. Les produits tirés des services de connectivité ont subi l'incidence de divers facteurs, notamment le taux de résiliation et le renouvellement par certains clients de leurs contrats à long terme aux tarifs du marché actuels moins élevés.

Produits tirés des services infonuagiques et des services de colocalisation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les produits tirés des services infonuagiques et des services de colocalisation ont reculé de 5,0 % pour s'établir à 4,5 millions de dollars, contre 4,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Le recul s'explique par un taux de résiliation de contrats supérieur à la prestation des services aux clients du fait de la baisse des volumes de vente.

Coût des services

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, le coût des services a cédé 36,4 % pour s'établir à 2,3 millions de dollars, contre 3,6 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. La diminution est principalement attribuable à l'adoption de l'IFRS 16, ce qui a donné lieu au reclassement de certains coûts locatifs dans l'amortissement et les charges financières plutôt que dans le coût des services. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le coût des services aurait été de 3,4 millions de dollars, comparativement à 3,6 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. La baisse aurait découlé du fléchissement des produits.

Salaires et coûts connexes et autres charges d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les salaires et coûts connexes et autres charges d'exploitation ont reculé de 22,7 % pour s'établir à 6,0 millions de dollars, contre 7,7 millions de dollars pour le même trimestre de 2018. Le recul s'explique par la baisse du coût des ventes à la suite de l'effritement des produits, de la diminution des coûts relatifs au personnel sous l'effet de la restructuration réalisée vers la fin de 2018, des indemnités de départ moindres, de la minoration des coûts de marketing et de l'allègement des coûts d'entretien du fait des compressions de coûts. En outre, la Société a comptabilisé une baisse des charges de dépréciation inscrites pour ajuster la valeur comptable des actifs selon leur valeur recouvrable et une diminution des charges d'amortissement en raison des actifs dépréciés intégralement et des actifs amortis intégralement au cours des périodes antérieures. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, les salaires et coûts connexes et autres charges d'exploitation se seraient établis à 6,6 millions de dollars, contre 7,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Le fléchissement aurait été attribuable aux facteurs susmentionnés.

Perte nette

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, la perte nette s'est établie à 1,2 million de dollars, contre 1,3 million de dollars pour la même période de 2018. La diminution de la perte nette est attribuable aux facteurs suivants : la réduction de l'effectif au cours de la seconde moitié de 2018, la diminution du coût des ventes et autres charges d'exploitation en raison des compressions de coûts, la baisse des indemnités de départ, amoindrissement des pertes de valeur, le fléchissement des amortissements découlant des actifs dépréciés et des actifs amortis intégralement au cours des périodes antérieures. Ces facteurs ont été atténués par le repli des produits susmentionné et l'incidence de l'application de l'IFRS 16. En raison de l'adoption de l'IFRS 16, la Société comptabilise maintenant tous les contrats de location dans le bilan, accompagné d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative correspondante. Cette adoption a donné lieu à une augmentation de la dépréciation et à des charges financières supérieures l'incidence favorable découlant de la diminution du coût des ventes et des charges d'exploitation au titre des contrats de location simple comptabilisés antérieurement, ce qui s'est traduit par une hausse de la perte nette. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, la perte nette aurait été de 0,8 million de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, contre une perte de 1,3 million de dollars pour la période correspondante de 2018. Le recul aurait été attribuable aux facteurs susmentionnés.

BAIIA ajusté¹⁾

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, le BAIIA ajusté^{3, 4} a augmenté de 46,7 % pour s'établir à 4,6 millions de dollars, contre 3,1 millions de dollars pour la même période de 2018. Cette augmentation est attribuable à l'application de l'IFRS 16, ce qui s'est traduit par la comptabilisation de certains coûts locatifs dans les charges financières et l'amortissement, facteurs qui sont exclus du calcul du BAIIA ajusté, et qui étaient inscrits antérieurement dans le coût des services et les charges d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté se serait chiffré à 2,9 millions de dollars, comparativement à 3,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2018, du fait de la baisse des produits, atténuée par un coût des ventes moins élevé et une réduction des salaires et coûts connexes et autres charges d'exploitation.

³ Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR.

⁴ Se reporter à la rubrique « BAIIA ajusté » pour un rapprochement de la perte nette avec le BAIIA ajusté.

Le tableau qui suit présente un rapprochement de la perte nette avec le BAIIA ajusté¹⁾ pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018 ²⁾
Bénéfice net (perte nette) de la période	(1 188) \$	(1 312) \$
Perte (profit) de change	(6)	4
Charges financières	1 415	628
Produits financiers	(25)	–
Bénéfice (perte) d'exploitation	196	(680)
Ajouter :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 977	3 153
Perte à la cession d'actifs de réseau	23	82
Dépréciation d'actifs et charges connexes	82	236
Charge de rémunération fondée sur des actions (recouvrement)	342	203
Coûts de restructuration, coûts liés aux acquisitions, coûts d'intégration et autres coûts	(30)	135
BAIIA ajusté¹⁾	4 590 \$	3 129 \$

1) Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR ».

2) La Société a fait l'application initiale de l'IFRS 16 selon l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes

Les produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes se rapportant aux services infonuagiques et aux services de colocalisation s'élevaient à 37 094 \$ au 31 mars 2019, contre 133 687 \$ au 31 mars 2018. Cette diminution est attribuable à l'exécution de contrats de services de colocalisation importants conclus avec des clients, lesquels étaient inscrits dans le carnet de commandes au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2019, les produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes se rapportant aux services de connectivité se chiffraient à 71 624 \$, contre 58 336 \$ au 31 mars 2018. La hausse des produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes se rapportant aux services de connectivité est principalement attribuable à la croissance des réservations de vente et au calendrier de la prestation de services aux clients.

PMPA

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les PMPA liés aux services infonuagiques et aux services de colocalisation se sont établis à 3 221 \$, contre 3 084 \$ pour la période correspondante de 2018, soit une augmentation de 4,4 % comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'exécution de contrats onclus avec des clients importants au cours du premier semestre de 2018, ainsi qu'aux résiliations de contrats de services infonuagiques à faible valeur conclus avec des clients.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les PMPA liés aux services de connectivité se sont chiffrés à 1 033 \$, contre 1 041 \$ pour la période correspondante de 2018. Les PMPA sont comparables à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent alors que la Société continue de mettre l'accent sur l'acquisition et la rétention des petites et moyennes entreprises clientes.

Taux de résiliation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, le taux de résiliation des services infonuagiques et des services de colocalisation s'est établi à 1,1 %, contre 3,1 % pour la période correspondante de 2018. Cette diminution s'explique par les efforts en continu déployés pour gérer le roulement et par la hausse du taux de résiliation au cours de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de services en fin de cycle que la Société a abandonné au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, le taux de résiliation des services de connectivité s'est établi à 1,5 %, contre 1,6 % pour la période correspondante de 2018. La baisse est attribuable aux retombées positives des investissements faits par la Société pour mettre sur pied une solide structure favorisant une meilleure expérience client.

Charges financières

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les charges financières ont bondi de 125,3 % pour s'établir à 1,4 million de dollars contre 0,6 million de dollars pour la période correspondante de 2018. Cette augmentation est attribuable essentiellement à l'application de l'IFRS 16, laquelle impose la comptabilisation des charges d'intérêts liées aux obligations locatives de la Société dans les charges financières. Les charges d'intérêts sur les contrats de location de la Société, établies à 0,7 million de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, représentent la composante financière de ses contrats de location et elles sont calculées au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société. Par ailleurs, une évaluation défavorable des swaps de taux d'intérêt fixe a donné lieu à une hausse des charges financières. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, les charges financières se seraient élevées à 0,7 million de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, contre 0,6 million de dollars pour la période correspondante de 2018. L'augmentation aurait été attribuable à l'évaluation défavorable des swaps de taux d'intérêt fixe.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles s'est établi à 3,9 millions de dollars, en hausse de 24,7 % comparativement au chiffre de 3,2 millions de dollars inscrit pour la période correspondante de 2018. La hausse découle de l'adoption de l'IFRS 16, laquelle exige qu'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent d'un contrat de location soit comptabilisé au bilan à titre d'actif au titre du droit d'utilisation. Ces actifs sont amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent sur une base linéaire; la Société a comptabilisé un amortissement additionnel de 1,4 million de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019 à cet égard. Cet ajout a été atténué par des actifs dépréciés et amortis intégralement au cours des périodes antérieures. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles se serait chiffré à 2,6 millions de dollars, contre 3,2 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Cette diminution aurait été attribuable aux actifs dépréciés et amortis intégralement au cours des périodes antérieures.

Sommaire des résultats trimestriels

Tous les résultats financiers sont en milliers, sauf le résultat par action, les produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes et les PMPA.

	T1-19	T4-18 ²⁾	T3-18 ²⁾	T2-18 ²⁾	T1-18 ²⁾	T4-17 ²⁾	T3-17 ²⁾	T2-17 ²⁾
Données financières								
Produits	12 397 \$	12 868 \$	14 004 \$	13 683 \$	13 740 \$	13 543 \$	13 680 \$	13 892 \$
Marge bénéficiaire brute (%) ¹⁾	81,8 %	73,0 %	75,1 %	74,7 %	74,1 %	73,8 %	74,3 %	74,3 %
BAlIA ajusté ¹⁾	4 590 \$	3 119 \$	3 593 \$	3 123 \$	3 129 \$	2 937 \$	3 213 \$	3 003 \$
Bénéfice net (perte nette)	(1 188) \$	(1 972) \$	(47) \$	(1 489) \$	(1 312) \$	(4 061) \$	(1 047) \$	(1 131) \$
Bénéfice (perte) de base par action	(0,08) \$	(0,13) \$	(0,00) \$	(0,10) \$	(0,09) \$	(0,28) \$	(0,07) \$	(0,08) \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	(0,08) \$	(0,13) \$	(0,00) \$	(0,10) \$	(0,09) \$	(0,28) \$	(0,07) \$	(0,08) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	15 775	15 756	15 736	14 588	14 391	14 335	14 334	14 283
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	15 775	15 756	15 736	14 588	14 391	14 335	14 334	14 283
Données d'exploitation								
<u>Produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes¹⁾</u>								
Services de connectivité	71 624 \$	64 659 \$	71 659 \$	60 750 \$	58 336 \$	84 191 \$	98 345 \$	76 254 \$
Services infonuagiques et services de colocalisation	37 094 \$	31 742 \$	30 172 \$	67 747 \$	133 687 \$	291 698 \$	134 283 \$	39 977 \$
<u>Taux de résiliation¹⁾</u>								
Services de connectivité	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,6 %	1,6 %	1,5 %	1,7 %
Services infonuagiques et services de colocalisation	1,1 %	1,3 %	1,0 %	1,5 %	3,1 %	1,4 %	1,5 %	2,2 %
PMPA¹⁾								
Services de connectivité	1 033 \$	1 054 \$	1 071 \$	1 062 \$	1 041 \$	996 \$	984 \$	972 \$
Services infonuagiques et services de colocalisation	3 221 \$	3 138 \$	3 049 \$	3 336 \$	3 084 \$	3 027 \$	3 112 \$	3 124 \$

1) Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR ».

2) La Société a fait l'application initiale de l'IFRS 16 selon l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Saisonnalité

La croissance nette de la clientèle de la Société pour ses services de connectivité subit habituellement l'incidence défavorable des conditions météorologiques du fait que, dans la majorité des cas, l'installation d'équipement de toit est requise pour les nouveaux clients. En général, les conditions météorologiques plus rigoureuses au premier trimestre de l'exercice entraînent une réduction du nombre de jours durant lesquels des installations peuvent être effectuées. En outre, certains clients qui ont recours à nos services infonuagiques peuvent en faire une plus grande utilisation durant certaines périodes spécifiques de l'année en raison du caractère saisonnier de leurs activités commerciales.

En règle générale, les flux de trésorerie et le résultat net de la Société fluctuent à la baisse au premier trimestre de l'exercice, en raison du fait que plusieurs ententes annuelles requièrent des paiements au cours de ce trimestre, notamment au titre des hausses tarifaires annuelles prévues dans les contrats à long terme, et en raison du fait que, le 1^{er} janvier, la Société doit recommencer à verser les cotisations salariales et à effectuer les autres prélèvements liés à la rémunération du personnel.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Par le passé, TeraGo a toujours financé sa croissance et ses activités au moyen des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, de l'émission de titres de capitaux propres et d'emprunts à long terme.

Le tableau qui suit présente un sommaire des entrées et des sorties de trésorerie par type d'activité.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 31 mars	
	<u>2019</u>	<u>2018¹⁾</u>
Sommaire du tableau des flux de trésorerie		
Entrées (sorties) de trésorerie, par type d'activité :		
Activités d'exploitation	5 663	1 570
Activités d'investissement	(3 228)	(3 613)
Activités de financement	(3 247)	(1 302)
Entrées (sorties) nettes	(812)	(3 345)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	3 918	6 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	3 106	3 641

1) La Société a fait l'application initiale de l'IFRS 16 selon l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 5,7 millions de dollars, contre des entrées liées aux activités d'exploitation de 1,6 million de dollars pour la période correspondante de 2018. L'augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation est principalement attribuable au reclassement des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation dans les activités de financement du fait de l'adoption de l'IFRS 16. De plus, la Société a grandement profité des échéances des fonds de roulement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 3,2 millions de dollars, contre 3,6 millions de dollars pour la même période de 2018. L'augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement est attribuable à une baisse des dépenses d'investissement liées à l'exploitation au cours de la période à l'étude comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Activités de financement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 3,2 millions de dollars, contre 1,3 million de dollars pour la période correspondante de 2018. La hausse s'explique par le reclassement des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation dans les activités de financement du fait de l'adoption de l'IFRS 16. Cette hausse représente les paiements au titre des obligations locatives.

Sources de financement

Au 31 mars 2019, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 3,1 millions de dollars ainsi que d'une facilité renouvelable non utilisée et d'un capital de financement d'acquisitions décrits à la section ci-dessous, sous réserve des modalités des facilités de crédit.

La Société prévoit engager des dépenses d'investissement supplémentaires pour l'achat et l'installation d'actifs de réseau, de colocalisation et d'infonuagique, ainsi que d'équipement destiné aux installations des clients. Lorsque la conjoncture économique le justifie, la Société peut étendre la couverture de son réseau à de nouveaux marchés canadiens et réaliser des investissements supplémentaires dans des services infonuagiques et des services de colocalisation, ainsi que dans d'autres services de TI au moyen d'acquisitions ou en procédant à une expansion.

La direction est d'avis que la trésorerie dont dispose actuellement la Société, ajoutée aux flux de trésorerie futurs que celle-ci prévoit tirer de ses activités d'exploitation, à l'accès à la portion inutilisée de ses facilités d'emprunt et à l'accès à du financement additionnel par capitaux d'emprunt ou par capitaux propres, seront suffisants pour financer ses besoins au chapitre du fonds de roulement et ses dépenses d'investissement dans un avenir prévisible.

Facilité d'emprunt à terme

En juin 2014, la Société a conclu une convention avec un syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada (la « BNC ») en vue d'obtenir une facilité de crédit de 50,0 millions de dollars, garantie principalement par un contrat de sûreté générale grevant les actifs de la Société.

En mars 2015, la Société a conclu avec le syndicat dirigé par la BNC une convention modifiée, qui vient accroître de 35,0 millions de dollars la facilité de crédit (augmentation de 30,0 millions de dollars de la facilité d'emprunt à terme et augmentation de 5,0 millions de dollars de la facilité renouvelable) et en proroge la durée, l'échéance passant du 6 juin 2017 au 30 juin 2018. Les autres modalités sont essentiellement les mêmes que celles des facilités de crédit existantes.

En juin 2017, la Société a conclu une deuxième convention modifiée avec un syndicat dirigé par la BNC, qui a ramené le plafond de la facilité d'emprunt à terme de 50,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars (en raison du capital déjà remboursé), a ramené de 1,25 million de dollars à 1,0 million de dollars les versements de capital trimestriels et a reporté la date d'échéance, la faisant passer du 30 juin 2018 au 14 juin 2021. Les autres modalités sont demeurées essentiellement les mêmes que celles des facilités de crédit existantes.

La facilité totale de 75 000 \$, qui échoit le 14 juin 2021, se compose de ce qui suit :

- Une facilité renouvelable de 10,0 millions de dollars qui porte intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge en pourcentage. Au 31 mars 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (néant au 31 décembre 2018). Les lettres de crédit tirées sur la facilité totalisaient 0,7 million de dollars au 31 mars 2019 (0,7 million de dollars au 31 décembre 2018).
- Une facilité à terme de 40,0 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires (au gré de la Société), majoré d'une marge en pourcentage, qui est remboursable en versements de capital trimestriels de 1,0 million de dollars. Cette facilité avait été entièrement utilisée à la conclusion de la deuxième convention modifiée.

Le 31 mars 2019, une tranche de 31,8 millions de dollars du capital impayé sur la facilité à terme était constituée d'une acceptation bancaire et le reliquat, soit 0,2 million de dollars portait intérêt à un taux variable. En 2018, la Société a conclu deux swaps de taux d'intérêt modifiés qui arrivent à échéance le 29 juin 2021. Les swaps de taux d'intérêt n'ont pas été désignés en tant que couverture et ils seront évalués à la valeur du marché chaque trimestre. Au 31 mars 2019, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt représentait un passif de 0,4 million de dollars (0,2 million de dollars au 31 décembre 2018) et est comptabilisée dans les autres actifs/passifs à long terme, une charge (un recouvrement) du même montant étant comptabilisé au titre de la variation de la juste valeur prise en compte dans les charges financières. Au 31 mars 2019, la dette à long terme de la Société portait intérêt au taux effectif de 5,34 %, ce qui représente les intérêts de la Société sur ses acceptations bancaires, déduction faite des swaps de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2019, la Société avait payé d'avance des intérêts de 0,4 million de dollars, montant qui représente le règlement net de l'acceptation bancaire et est comptabilisé en diminution de la valeur comptable de la dette.

- Une facilité de 25,0 millions de dollars destinée au financement d'acquisitions, qui portera intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge en pourcentage et qui est remboursable en versements de capital trimestriels d'un montant correspondant à 2,5 % de l'encours total. Au 31 mars 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Les frais de financement engagés en lien avec le montage des facilités de crédit et les modifications des conventions les régissant, qui sont inscrites en réduction de la valeur comptable de la dette, ont été différées et sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée à courir jusqu'à l'échéance de la facilité.

La facilité consentie par la BNC est assujettie à certaines clauses restrictives de nature financière et de nature non financière que la Société respectait au 31 mars 2019. Aux termes de cette facilité, la Société est tenue d'utiliser ses flux de trésorerie disponibles pour rembourser de façon accélérée un certain montant du capital selon un calcul précisé dans la convention de crédit, au plus tard 120 jours suivant la date de clôture de chaque exercice.

Capital social

Le capital autorisé de TeraGo se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions sans droit de vote de catégorie A et de deux actions de catégorie B. Une description détaillée des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions qui composent le capital autorisé est fournie dans la notice annuelle 2018 de la Société, qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Au 8 mai 2019, 15 790 actions ordinaires et deux actions de catégorie B étaient émises et en circulation. De plus, au 8 mai 2019, 68 actions ordinaires pouvaient être émises à l'exercice d'options sur actions de TeraGo.

FACTEURS DE RISQUE

TeraGo est exposée à un certain nombre de risques et d'incertitudes auxquels sont soumises d'autres sociétés du même secteur d'activité ou d'un secteur semblable. Le sommaire des risques significatifs qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de TeraGo est présenté dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PRISES DE POSITION COMPTABLES ADOPTÉES EN 2019

a) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 instaure une approche unique de comptabilisation au bilan pour les contrats de location. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16 selon l'application rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de l'IFRS 16 comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 17.

Aux termes de la nouvelle norme, la Société évalue si, à la date de passation du contrat, celui-ci contient un contrat de location fondé sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Aux termes de l'IFRS 16, un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler ou d'utiliser un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. La Société a également choisi d'appliquer la mesure de simplification visant à maintenir l'évaluation des transactions qui étaient des contrats de location, comme établi précédemment par l'IAS 17 et l'IFRIC 4. Par conséquent, la définition d'un contrat de location aux termes de l'IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

i) Principales méthodes comptables

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, puis au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. Les paiements inclus dans l'évaluation de l'obligation comprennent les paiements fixes et les paiements qui devraient être effectués lorsqu'il existe une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de prolongation sera exercée. L'obligation locative est par la suite augmentée des intérêts débiteurs et diminuée des paiements de loyers effectués. L'obligation est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant de l'exercice des options de prolongation, des changements dans l'évaluation des options de prolongation dont il existe une certitude raisonnable qu'elles soient exercées, des renégociations avec les bailleurs et des modifications contractuelles, des changements dans l'étendue du contrat de location en raison de l'exercice de certains droits prévus au contrat et des changements dans l'évaluation des options de résiliation dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées.

La Société a choisi de comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation en fonction de l'obligation locative correspondante. De plus, la Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification visant à comptabiliser à titre de contrats de location à court terme les contrats location pour lesquels la durée du bail prend fin dans les 12 mois suivant la date d'application initiale.

Jugement

La Société exerce un jugement pour déterminer la durée du contrat de location de certains contrats pour lesquels elle est le preneur et qui comprennent des options de renouvellement. L'évaluation de la question de savoir si la Société a la certitude raisonnable d'exercer ces options aura une incidence sur la durée du contrat de location, ce qui aura une incidence importante sur le montant des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés.

Une grande partie des contrats de location de la Société comprennent des options de renouvellement qui peuvent être exercées par la Société et non par le bailleur. La Société exerce habituellement ces options lorsqu'elles se rapportent à des emplacements situés sur des toits qui accueillent son réseau sans fil fixe. De temps à autre, la Société réévaluera si elle peut raisonnablement s'attendre à ce que ces options soient exercées et réévaluera l'obligation locative en conséquence.

ii) Incidence sur les états financiers

Lors de l'application initiale, la Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation représentant ses droits d'utilisation des actifs sous-jacents et des obligations locatives représentant son obligation d'effectuer les paiements de loyers. Des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 30 507 \$ ont été comptabilisés le 1^{er} janvier 2019. De plus, la Société avait auparavant constaté des actifs payés d'avance et des obligations locatives différées au 31 décembre 2018 pour rendre compte des écarts temporaires dans les flux de trésorerie liés aux contrats de location simple. Aux termes de la nouvelle norme, les écarts temporaires sont constatés dans l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative et, par conséquent, ces actifs payés d'avance et ces obligations locatives différées ont été ajustés dans le solde de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019. Il n'y a eu aucune incidence nette sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au moment de l'adoption.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des obligations au titre des contrats de location-exploitation de la Société au 31 décembre 2018, telles qu'elles ont été présentées dans les états financiers consolidés de la Société pour 2018, avec l'obligation locative conformément à l'IFRS 16 comptabilisée au 1^{er} janvier 2019. Un rapprochement des obligations locatives pour le trimestre clos le 31 mars 2019 est présenté à la note 9 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué au 1^{er} janvier 2019 est de 9,29 %.

iii) Incidence sur les résultats financiers

Le tableau suivant résume les principales conséquences de l'application de la norme sur nos indicateurs financiers présentés dans le présent rapport de gestion :

	Trimestre clos le 31 mars 2019			
	Soldes sans l'adoption de l'IFRS 16	Incidence de l'IFRS 16	Soldes après la transition	Variation en pourcentage
Données financières				
Frais de vente et charges générales et administratives	6 627 \$	(664) \$	5 963 \$	-10 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 564 \$	1 413 \$	3 977 \$	55 %
Coût des services	3 350 \$	(1 089) \$	2 261 \$	-33 %
Charges financières	698 \$	717 \$	1 415 \$	103 %
Marge brute	9 047 \$	1 089 \$	10 136 \$	12 %
BAIIA ajusté ^{1), 2)}	2 837 \$	1 753 \$	4 590 \$	62 %
Bénéfice net (perte nette)	(811) \$	(377) \$	(1 188) \$	46 %
Total des actifs	82 519 \$	28 643 \$	111 162 \$	35 %
Total des passifs	38 491 \$	29 020 \$	67 511 \$	75 %
Total des passifs et des capitaux propres	82 519 \$	28 643 \$	111 162 \$	35 %

1) Se reporter à la rubrique « Définitions – Principaux indicateurs de rendement, mesures conformes aux IFRS, mesures conformes aux PCGR additionnelles et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Se reporter à la rubrique « BAIIA ajusté » pour un rapprochement de la perte nette avec le BAIIA ajusté.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Notre président et chef de la direction et notre chef des finances ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TeraGo.

Les contrôles et procédures de communication de l'information de TeraGo sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à TeraGo est communiquée à la direction par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis et que l'information que TeraGo est tenue de communiquer dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Les contrôles et procédures de communication de l'information de TeraGo comprennent les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TeraGo est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TeraGo comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de TeraGo; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR et que les encaissements et décaissements de TeraGo ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de TeraGo; iii) sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de TeraGo qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

Le cadre de contrôle utilisé pour concevoir le contrôle interne de TeraGo à l'égard de l'information financière est fondé sur le rapport « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO 2013).

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter toutes les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

En raison des incidences importantes de l'IFRS 16, la Société a mis en place de nouveaux contrôles clés pour s'assurer de l'exactitude de la présentation de l'information financière. La direction a conclu qu'au 31 mars 2019, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TeraGo ne comportait aucune faiblesse importante en ce qui a trait à sa conception. Conformément à l'article 3.3 du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires aux émetteurs, la Société a limité la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière en excluant les contrôles, politiques et procédures de MSI qui a été acquise au plus 365 jours précédant la fin du trimestre clos le 31 mars 2019. Dans le tableau suivant, on y présente un sommaire de l'information financière de MSI qui est incluse dans les états financiers consolidés de la Société au pour le trimestre clos le 31 mars 2019 :

Actifs non courants : 5,6 millions de dollars

CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le 11 mars 2019, Geoff Kereluik a été nommé vice-président, Ventes.

DÉFINITIONS – PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT, MESURES CONFORMES AUX IFRS, MESURES CONFORMES AUX PCGR ADDITIONNELLES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Mesures conformes aux IFRS

Coût des services

Le coût des services comprend les charges liées à la prestation de services aux clients et à l'exploitation de nos réseaux. Ces charges englobent les coûts de la location des infrastructures interurbaines nécessaires pour relier nos villes, les coûts d'échange de trafic et de transit internet payés aux autres opérations, les frais liés aux baux immobiliers relatifs au réseau, les frais de location du spectre et les charges locatives et frais liés aux services publics pour les centres de données ainsi que les salaires et frais de personnel connexes directement associés au coût des services.

Pourcentage de marge bénéficiaire brute

Le pourcentage de marge bénéficiaire brute correspond à la marge bénéficiaire brute divisée par les produits des activités ordinaires, la marge bénéficiaire brute étant égale aux produits des activités ordinaires moins le coût des services.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les commissions de vente, les frais de publicité et de marketing, les frais de déplacement, les charges administratives, y compris les frais d'assurance et les honoraires, les frais de communication, les frais d'entretien et les charges locatives des bureaux.

Profit (perte) de change

Le profit (la perte) de change résulte de la conversion en dollars canadiens d'actifs et de passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère au cours de change en vigueur à la date de conversion. Les profits et les pertes de change qui résultent de la conversion sont portés au résultat net de la période.

Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts sur la dette à court et à long terme de la Société, l'amortissement des charges financières différées, y compris les frais liés à la clôture de notre facilité de crédit à long terme et la charge de désactualisation des obligations de démantèlement et de remise en état de la Société. Les charges financières différées sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'emprunt.

Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts gagnés sur les soldes de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

Mesures conformes aux PCGR additionnelles

Bénéfice (perte) d'exploitation

Le bénéfice (la perte) d'exploitation ne comprend pas le profit (la perte) de change, les impôts sur le résultat, les charges financières et les produits financiers. La Société inclut le bénéfice (la perte) d'exploitation comme mesure conforme aux PCGR additionnelle dans son état consolidé des résultats. La Société estime que le bénéfice (la perte) d'exploitation est représentatif des activités qui seraient normalement considérées comme ses activités d'exploitation. Nous croyons que cette mesure fournit une information pertinente qui peut être utilisée pour évaluer la performance consolidée de la Société et que les investisseurs pourraient trouver intéressante.

Mesures non conformes aux PCGR

BALIA ajusté

Le terme « BALIA » désigne le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. La Société est d'avis que le BALIA ajusté constitue une information supplémentaire utile pour la direction, le conseil et les investisseurs, car il donne une indication des résultats d'exploitation générés par ses activités avant de prendre en compte la manière dont ces activités sont financées et imposées, et également avant de tenir compte de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La Société exclut également les éléments qui pourraient nuire à la comparabilité de nos résultats d'exploitation et modifier l'analyse des tendances suivies par la performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas récurrents, fréquents ou habituels. Le BALIA ajusté est également utilisé par certains investisseurs et analystes aux fins de l'évaluation d'une entreprise. La Société

calcule le BAIIA ajusté comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, profit ou perte de change, charges financières, produits financiers, profit ou perte à la sortie d'immobilisations corporelles, dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, rémunération fondée sur des actions et charges liées à la restructuration, aux acquisitions et à l'intégration. Les investisseurs sont prévenus que le BAIIA ajusté ne peut être vu en tant que substitut du bénéfice d'exploitation ou du bénéfice net déterminés selon les IFRS comme indicateur de notre performance financière ou comme mesure de nos flux de trésorerie. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte des effets de la variation du fonds de roulement, des dépenses d'investissement, de la réduction du capital de la dette et des autres sources et utilisations de la trésorerie, qui sont présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Le BAIIA ajusté n'a pas de signification normalisée en vertu des PCGR. La méthode de calcul du BAIIA ajusté de TeraGo peut être différente de celle utilisée par d'autres émetteurs et, par conséquent, le BAIIA ajusté peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation – BAIIA ajusté » pour un rapprochement de la perte nette avec le BAIIA ajusté.

Indicateurs clés de performance

Produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes

L'expression « produits mensuels récurrents tirés du carnet de commandes » (ou PMR tirés du carnet de commandes) désigne une mesure des produits contractuels mensuels récurrents tirés de clients pour des services qui n'ont pas encore été fournis. La Société estime que les PMR tirés du carnet de commandes constituent une information supplémentaire utile, car ils donnent une indication des produits futurs. Les PMR tirés du carnet de commandes ne représentent pas une mesure reconnue selon les IFRS et peuvent ne pas se traduire par des produits futurs. Par conséquent, les investisseurs sont mis en garde contre l'utilisation de cette mesure. La Société calcule les PMR tirés du carnet de commandes en faisant la somme des PMR tirés des nouveaux contrats et des rehaussements de services conclus avec les clients mais pour lesquels les services n'ont pas encore été fournis à la date de clôture. La méthode de calcul des PMR tirés du carnet de commandes de TeraGo peut être différente de celle utilisée par d'autres émetteurs et, par conséquent, les PMR tirés du carnet de commandes peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

PMPA

L'acronyme « PMPA » désigne les produits mensuels moyens par abonné de la Société au cours de la période. La Société estime que les PMPA constituent une information complémentaire utile qui donne une indication des produits tirés d'un abonné sur une base mensuelle. Les PMPA ne représentent pas une mesure prescrite par les IFRS et, par conséquent, les investisseurs sont prévenus que les PMPA ne peuvent être vus comme un substitut aux produits déterminés selon les IFRS comme indicateur de notre performance financière. La Société calcule les PMPA en divisant les produits totaux, avant les produits tirés des résiliations anticipées, par le nombre de clients en service au cours de la période et exprime les PMPA sous la forme d'un taux mensuel. La méthode de calcul des PMPA de TeraGo a changé par rapport à celle présentée auparavant dans ses informations financières puisque les frais de résiliation anticipée sont désormais exclus du calcul; auparavant, les PMPA correspondaient aux produits divisés par le nombre de clients en service au cours de la période. La méthode de calcul de TeraGo peut être différente de celle utilisée par d'autres émetteurs et, par conséquent, les PMPA peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Résiliations

Le terme « résiliations » ou « taux de résiliation » est une mesure, exprimée en pourcentage, du nombre de contrats résiliés par des clients au cours d'un mois donné. La Société calcule le taux de résiliation en divisant le nombre de résiliations par des clients au cours d'un mois par le nombre total de clients à la fin du mois qui précède les résiliations. L'information est présentée sous la forme du taux de résiliation mensuel moyen au cours de la période. La Société est d'avis que le taux de résiliation est une information complémentaire utile puisqu'il donne une indication de la baisse future des produits et qu'il constitue une mesure de la capacité de l'entreprise à renouveler les contrats des clients existants et à les fidéliser en ce qui a trait aux services qui leur sont fournis. Les résiliations et le taux de résiliation ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS et les investisseurs sont donc priés de ne pas s'y fier indûment. La méthode de calcul du nombre de résiliations et du taux de résiliation de TeraGo peut être différente de celle utilisée par d'autres émetteurs et, par conséquent, le taux de résiliation peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.